

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

Le 09 mars 2026

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, tenue au lieu habituel des séances, le **09 mars 2026 à 19 h.**

SONT PRÉSENTS :

M. Pascal Théroux, maire
Mme Nathalie Gamelin, conseillère
M. Jean Duhaime, conseiller
M. Daniel Labbé, conseiller
M. Yves Plante, conseiller

SONT ABSENTS :

Mme Catherine Bussièrès, conseillère
M. Dominic Gamelin, conseiller

Mme Guylaine Dancause, directrice générale et greffière-trésorière.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le Maire, Pascal Théroux, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et débute la séance.

2. Quorum

Les membres présents formant quorum sous la présidence de monsieur Pascal Théroux, la séance est déclarée régulièrement constituée à 19 h.

26-03-62

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Maire et les conseillers ayant reçu chacun une copie de l'ordre du jour;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin
Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière-trésorière.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

26-03-63

4. **Adoption, sans lecture, du procès-verbal de la séance ordinaire du 09 février 2026.**

La greffière-trésorière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 09 février 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du Conseil a reçu copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 09 février 2026, tel que présenté par la greffière-trésorière.

26-03-64

5. **9127-3318 Québec Inc - Paiement de l'achat d'une voiturette électrique.**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a de grandes surfaces de sentier pédestres à entretenir;

CONSIDÉRANT qu'un véhicule « vert » serait de mise pour ce genre de travaux ;

CONSIDÉRANT que ce véhicule servira également lors de festivités de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que la facture pour cette voiturette électrique E-ZGO RXV 2017 totalise 8 450.66 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 03-3100-725 « Matériel et outillage » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-03-65

6. **Coopérative nationale de l'information indépendante – Paiement de la facture pour la publication de l'avis public pour la réfection du poste de pompage principal (service d'ingénierie).**

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié dans le journal **cn2i** pour des services professionnels d'ingénierie pour la mise aux normes des eaux usées soit le remplacement du poste de pompage principal ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que la facture est au montant de 919.80 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-03-411 « Réfection du poste de pompage principal » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-03-66

7. **Sports-Inter – Paiement de la facture pour l'achat de divers équipements sportifs pour la Nic-Yam. (Subvention : Loisir sport Centre-du-Québec).**

CONSIDÉRANT que par suite de la subvention reçue il est prévu d'acheter divers équipements sportifs pour la Nic-Yam ;

CONSIDÉRANT que la facture pour l'achat de divers équipements sportifs totalise 1 100.11 \$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'achat de cet équipement ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-701-40-639 « Nic-Yam - Entretien » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-03-67

8. **Sports-Inter – Entériner la dépense pour l'achat de divers équipements sportifs pour la Nic-Yam. (Subvention : Loisir sport Centre-du-Québec).**

CONSIDÉRANT que par suite de la subvention reçue il est prévu d'acheter divers équipements sportifs pour la Nic-Yam ;

CONSIDÉRANT qu'un moule de bloc à neige en forme de pyramide a été acheté ;

CONSIDÉRANT que la facture totalise 298.88 \$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaim

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D'ENTÉRINER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-701-40-639 « Nic-Yam - Entretien » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-03-68

9. Spec-tech Inc. – Paiement pour le feu d'artifice du 07 février 2026 en l'honneur de la Fête Hivernale.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-François-du-Lac désire souligner la Fête Hivernale ;

CONSIDÉRANT que Spec-Tech inc. a fait un feu d'artifice en soirée pour les citoyens sur le terrain du Centre Communautaire ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE PAYER un montant de 1 724.63 \$ taxes incluses à Spec-Tech inc. ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-701-91-999 « Événements loisirs et culture» les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-03-69

10. Logesco Informatique – Paiement de la facture pour un nouveau portable à Josée Bussièrès.

CONSIDÉRANT que l'ordinateur portable de Josée Bussièrès devait être remplacé ;

CONSIDÉRANT que la facture pour ce remplacement et sa mise en route totalise 3 153.73 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-01-527 « Entretien - Ameublement » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-03-70

11. Groupe Audaz – Paiement de la facture pour l'impression du Francilois du mois de février.

CONSIDÉRANT qu'il a été convenu de faire imprimer le journal le Francilois à l'externe ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que la facture d'impression du groupe Audaz totalise 2 604.00 \$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-01-341 « Dépenses journal le Francilois » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-03-71

12. Bélanger Sauvé, Avocats – Paiement de la facture pour 1 dossier.

CONSIDÉRANT que le cabinet Bélanger Sauvé offre ses services professionnels en matière municipale ;

CONSIDÉRANT que des services juridiques ont été rendus pour le dossier 3366 / 24 pour un montant total de 1458.14 \$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-412 « Services juridiques avocats » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-03-72

13. Autobus Bélisle (1980) Inc. – Paiement de la facture du transport pour l'activité « conjointe » de la semaine de relâche au Zukari de Sainte-Julie) en collaboration avec la Municipalité de Pierreville.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-François-du-Lac a participé conjointement avec Pierreville et la Communauté d'Odanak à l'organisation des activités pour la semaine de relâche ;

CONSIDÉRANT que, pour la journée Zukari qui s'est tenu à Sainte-Julie, il a fallu louer un autobus pour les participants ;

CONSIDÉRANT que les frais seront partagés moitié-moitié entre Pierreville et SFDL ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

DE PAYER un montant de 977.29 \$ taxes incluses (montant qui représente la totalité de la facture) ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-701-91-999 « Événements loisirs et culture » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-03-73

14. Les Productions Chose Bine – Paiement de la facture pour le spectacle du 6 juin lors de la Fête du Voisinage (50% de la facture).

CONSIDÉRANT que suite l'artiste « Monsieur Ben sort ses valises » sera en spectacle le 06 juin prochain dans le cadre de la Fête du Voisinage ;

CONSIDÉRANT que la facture totalise 574.88 \$ taxes incluses (représentant 50% de la facture) ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-701-91-999 « Événements loisirs et culture » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-03-74

15. Philippe Tremblay, Musicien/Chanteur – Paiement du 1^{er} versement pour SFDL en Scène.

CONSIDÉRANT que pour la soirée du 03 juillet, il a été convenu d'engager Philippe Tremblay ;

CONSIDÉRANT que l'acompte à payer pour ce spectacle représentant 50% de la facture est de 2 586.94 \$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-701-90-999 « Grand événement - Scène » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-03-75

16. AHMV (Association de Hockey mineur des Villages) – Demande de don.

CONSIDÉRANT que l'Association de Hockey Mineur des Villages organise le « Rendez-vous des Champions » qui aura lieu le 21 mars 2026 au centre récréatif de Saint-David ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que l'Association sollicite une contribution financière pour aider à défrayer le coût des dépenses lors de cette journée ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE VERSER une somme de trois cents dollars 300.00 \$ à l'Association de Hockey Mineur des Villages ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-03-76

17. **Résolution 26-02-52 – Modification des règles pour la participation au RREMQ (Régime de retraite des employés municipaux) pour les nouveaux employés.**

CONSIDÉRANT que dorénavant, les employés admissibles doivent participer dès qu'ils ont une charge de travail d'au moins 25h/semaine au RREMQ ;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a plus de période de probation ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER Sylvie Traversy à contribuer au RREMQ rétroactivement à sa date d'embauche soit le 02 février 2026.

26-03-77

18. **ADN Communication Inc. – Entériner la dépense pour la refonte de notre site internet (acompte de 50%).**

CONSIDÉRANT que notre site internet avait besoin d'une refonte adaptative ;

CONSIDÉRANT que l'acompte nécessaire pour débiter les travaux (50% de la facture) totalise 7 470.51 \$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'ENTÉRINER l'engagement de la présente dépense ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D’AFFECTER au poste budgétaire 03-310-10-726 « Équipement informatique » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-03-78

19. Horizon Agence Marketing Inc. – Autorisation donnée à Guylaine Dancause afin de signer la documentation requise pour le contrat de marketing pour les Grands Événements de SFDL en scène.

CONSIDÉRANT qu’il a été convenu de faire de la promotion pour l’activité des Grands Événements de SFDL en scène ;

CONSIDÉRANT que l’agence choisie est Horizon Agence Marketing ;

CONSIDÉRANT que la facture totalise 4 530.01 \$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D’AUTORISER l’engagement de la présente dépense;

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-999 « Autres- ADM » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-03-79

20. Théâtre de la Dame de Cœur - Autorisation donnée à Guylaine Dancause ou Josée Bussièrès afin de signer la documentation requise pour un spectacle de marionnettes géantes et lumineuses de 18 pieds dans le cadre de la semaine des familles (11 au 17 mai) en collaboration avec la Communauté d’Odanak qui assumera 50% des frais.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-François-du-Lac ainsi que la Communauté d’Odanak ont eu une offre du Théâtre de la Dame de Cœur pour un spectacle de marionnettes géantes lumineuses de 18 pieds ;

CONSIDÉRANT que suite à une subvention du CALQ (Conseil des Arts et des Lettres) ce spectacle coûterait 4 024.12 \$ taxes incluses et que ce montant serait séparé entre SFDL et la Communauté d’Odanak en parts égales ;

CONSIDÉRANT que le spectacle se tiendra à SFDL lors de la Semaine des Familles du 11 au 17 mai 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le maire n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D’AUTORISER l’engagement de la présente dépense ;

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-701-91-999 « Événements loisirs et culture » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D'AUTORISER Guylaine Dancause ou Josée Bussièrès à signer au nom de la Municipalité de Saint-François-du-Lac tous les documents relatifs à cette demande.

26-03-80

21. **FRR – volet 3 (Fonds région et ruralité) – Autorisation donnée à Guylaine Dancause ou Josée Bussièrès de signer l'entente de développement territorial du fonds Régions et Ruralité.**

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal désire demander une aide financière dans le cadre du FRR-Volet 3 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal doit désigner une personne responsable et signataire du projet ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER Guylaine Dancause à signer au nom de la Municipalité de Saint-François-du-Lac tous les documents relatifs à cette demande.

26-03-81

22. **PRABAM (Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux) – Autorisation donnée à Guylaine Dancause pour signer la documentation requise avec Aubin Pélissier afin de changer/installer les systèmes de chauffage en remplacement du mazout.**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une subvention du PRABAM et que celle-ci servira à la mise aux normes du système de chauffage du bureau municipal, de la salle Germain Nadeau ainsi que de la salle du Conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER Guylaine Dancause à signer tous les documents relatifs à la mise aux normes du système de chauffage ci-haut décrit.

26-03-82

23. **PAFIRSPA (Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air) - Autorisation donnée à Guylaine Dancause, directrice générale afin de faire une demande de subvention et de signer les documents requis pour un projet de piste à rouleaux.**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-François-du-Lac autorise la présentation du projet de « Piste à rouleaux » au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air ;

CONSIDÉRANT que soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-François-du-Lac à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-François-du-Lac désigne Guylaine Dancause, directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER Guylaine Dancause à signer tous les documents relatifs à cette demande.

26-03-83

24. Vente d'un terrain appartenant à la Municipalité (matricule 4906 41 5412/ cadastre 5 287 973) – Autorisation donnée à Guylaine Dancause afin de signer la documentation requise.

CONSIDÉRANT que la Municipalité est propriétaire du lot ci-haut mentionné suite à une vente pour taxes ;

CONSIDÉRANT qu'un citoyen a démontré un intérêt afin d'acquérir ce terrain ;

CONSIDÉRANT que tous les frais seront à la charge de l'acheteur ;

CONSIDÉRANT que le montant de la vente est établi à 466.70 \$ (montant établi selon les taxes et frais impayés au dossier) ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER Guylaine Dancause à signer tous les documents relatifs à cette vente.

26-03-84

25. CRECQ (Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec) – Demande d'adhésion pour 2026-2027.

CONSIDÉRANT que le CRECQ est présentement en période de renouvellement des adhésions pour l'année 2026-2027 ;

CONSIDÉRANT que notre contribution offre l'avantage d'obtenir de l'information de qualité sur différents dossiers d'environnement ainsi qu'un soutien majeur au mouvement environnemental de notre région ;

CONSIDÉRANT que l'adhésion pour un membre régulier est au coût de 50.00\$;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADHÉRER à la CRECQ ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-494 « Cotisations à des organismes », les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution

26-03-85

26. Demande de dérogation mineure numéro DM-2026-001 pour le 55 rang de la Grande-Terre.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation est faite en regard d'un emplacement connu et désigné comme étant le lot 5 288 578 du cadastre officiel du Québec.

CONSIDÉRANT que la demande est présentée pour le 55 rang de la Grande-Terre;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation a pour but de régulariser la construction d'un garage résidentiel en cour avant à 7,63 mètres du bâtiment principal.

CONSIDÉRANT que lorsque construit dans la cour avant ou latérale donnant sur rue, le bâtiment doit respecter la marge de recul avant de ladite rue. S'il est construit à moins de cent mètres (100 m) du bâtiment principal, le garage doit aussi être construit à l'extérieur de la partie centrale de la cour avant ou latérale donnant sur rue, le garage doit aussi être construit à l'extérieur de la partie centrale de la cour avant ou latérale donnant sur rue, soit l'espace délimité par le prolongement des deux murs du bâtiment principal perpendiculaires à la rue adjacente.

CONSIDÉRANT que notre règlement de zonage numéro ZO-02-2014, article 4.4.2 stipule les points suivants :

- a) Il doit être construit avec des matériaux de revêtement extérieur de qualité architecturale égale ou supérieure à ceux utilisés pour le bâtiment principal;
- b) Un (1) seul garage annexé au bâtiment principal, et un (1) seul garage détaché du bâtiment principal sont autorisés par terrain;
- c) Le garage ne peut servir qu'à ranger des véhicules de promenade et à entreposer des objets et équipements d'utilisation courante reliée à l'usage principal;
- d) Dans le cas d'un garage attenant, la porte de garage ne pourra être plus haute que deux mètres cinquante (2,50 m);
- e) La hauteur d'un garage attenant est limitée à celle du bâtiment principal;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure telle que présentée ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure telle que présentée et telle que recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme incluant également le respect de notre règlement de zonage concernant les « Garages privés ».

26-03-86

27. Vente de garage sans permis les fins de semaine du 16, 17 et 18 mai 2026 ainsi que celle du 5, 6 et 7 septembre 2026.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 3.1.2 du règlement numéro 03-2003 concernant la vente d'articles sur les rues, trottoirs et place publique, un permis municipal est requis pour la tenue d'une vente de garage;

CONSIDÉRANT que des citoyens ont déjà manifesté leur intérêt pour la tenue de ventes de garage sur tout le territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

QU'il sera effectué sur tout le territoire de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, des « Ventes de garage » et ce gratuitement, les fins de semaine du 16, 17 et 18 mai ainsi que le 5, 6 et 7 septembre 2026 ;

QU'en cas de pluie, les ventes de garage seront remises à la fin de semaine suivante.

26-03-87

28. Adjudication du contrat suite à un appel d'offre sur invitation – Entretien du gazon de la Municipalité.

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres sur invitation a été envoyé à 2 fournisseurs;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offre est à 2 niveaux soit pour un contrat d'une durée d'un an ou d'une durée de 3 ans ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu 2 soumissions conformes et que les propositions sont les suivantes :

Entretien Katom Enr.		
1 an:	29 893.50 \$	tx incluses
3 ans:	93 314.86 \$	tx incluses

Paysagement Précourt Inc.		
1 an:	18 166.05 \$	tx incluses
3 ans:	54 514.71 \$	tx incluses

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'OCTROYER pour une période de trois (3) ans le contrat d'entretien du gazon de la Municipalité à « Paysagement Précourt Inc. » pour une somme totale de 54 514.71 \$ taxes incluses, le tout conformément au bordereau de soumission;

DE DÉSIGNER le Maire Pascal Thérout et Guylaine Dancause à signer tous les documents nécessaires pour le présent contrat;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense en 3 versements soit, le tiers du montant du contrat à la mi-juin, le second à la mi-août et le dernier à la mi-octobre le tout, par suite de la réception de la facture.

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-522 « Entretien immeubles - ADM » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-03-88

29. **20ème édition du Défi Vélo pour la mission de la Maison des greffés Lina Cyr - Demande de résolution afin d'autoriser le passage des randonneurs cyclistes le 10 juillet 2026.**

CONSIDÉRANT que cet événement aura lieu, en partie, sur le territoire de notre Municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'une autorisation par résolution est nécessaire afin d'avoir l'obtention d'un permis de passage pour le Ministère des Transports ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER le Défi Vélo à passer sur le territoire de la Municipalité le 10 juillet prochain.

26-03-89

30. **Production de la liste des contrats de plus de 2 000 \$ avec un même contractant et lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense dépassant 25 000 \$.**

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit publier sur son site internet au plus tard le 31 mars de chaque année une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000.00 \$ passés, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année précédente, avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale dépassant 25 000.00 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER cette publication sur le site internet de la Municipalité.

26-03-90

31. Autorisation donnée à Rachel Filiatrault, peintre, afin d'exposer ses toiles au Local 374.

CONSIDÉRANT que l'artiste peintre Rachel Filiatrault désire exposer quelques-unes de ses toiles au Local 374 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER l'exposition de ses toiles ;

DE FAIRE SIGNER à Mme Filiatrault une entente de non-responsabilité en cas de feu, vol ou vandalisme.

32. Correspondances générales

33. Affaires nouvelles

34. Rapport des comités

26-03-91

35. Comptes à payer

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 09 MARS 2026		
CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
9896	Accommodeur St-François (Essence - Février)	799.01
9897	Garage Michel Nadeau Inc (Entretien camion Denis changement d'huile)	143.38
9898	Gaz propane Rainville (Chauffage garage janvier-février)	774.54
9899	G.I. Logo Inc (2 hoodies avec broderie et 3 broderies sur manteaux d'hiver)	114.29
9900	Kevin Joyal Déneigement Excavation (2e versement)	2 491.11
9901	Matériaux et Surplus Lefebvre Inc (Achat casier 2 portes usagé pour le garage)	160.97
9902	Pompes JP (Installation pompe de location P2, et appel de service)	1 237.35
9903	Régie IAEP Bas St-François (Consommation d'eau Mars 2026)	18 598.84
9904	Sports-Inter Plus (Achats équipements et jeux pour Nic-Yam)	298.88

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

9905	Thomson et Reuters Canada (Mise à jour code municipal 2026)	258.30
9906	Ferme Alexis SENC (Déneigement 4e versement de 5)	28 743.75
9907	François Gamelin (CCU 5 mars 2026, DM 2026-001)	30.00
	TOTAL DES CHÈQUES	53 650.42
COMPTES À PAYER PAR PRÉLÈVEMENT DIRECT		
CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
4499	ADN (Alertes municipales - Février)	135.97
4500	Aquatech (Contrat de base 2026 Février)	3 290.58
4501	Atelier Mécanique J. Pelletier enr.(Entretien camion Denis réparation pneus)	156.74
4502	Olivier Bourbeau (Allocation cellulaire mars)	60.00
4503-4505	Bureau Citation (Fournitures de bureau, copies février)	1 121.54
4506-4507	Josée Bussièrès (Déplacement février et cellulaire mars)	99.62
4508	La Capitale (Assurance collective - mars)	3 772.59
4509	Cloudli Communications (Téléphones des édifices municipaux)	417.16
4510	Dancause Guylaine (Déplacement février)	44.64
4511	Nadine Desmarais (Cellulaire mars)	30.00
4512	Les Entreprises Pierreville (Location loader et service camion 12 roues)	646.74
4513	Équipements RAYDAN (Huile)	23.11
4514-4515	Eurofins Environex (Analyses eaux usées et eau potable Février)	921.53
4516	Gimatech (2 compteurs d'eau, 1 ampèremètre, travaux station de pompage)	704.25
4517-4531	Hydro-Québec (Électricité de tous les édifices Février)	17 414.12
4532-4533	Cynthia Jobin (Achats livres pour bibliothèque février)	292.27
4534	Hélène Latraverse (Allocation cellulaire mars)	30.00
4535-4537	Logesco (Entretien Local 374, installation nouvelle tablette pour Josée)	3 395.06
4538-4544	Rouillard et Frères (Eau, fournitures réception)	386.79
4545-4547	Patrick Morin super centre (Pièces et accessoires)	87.52
4548	Pétroles A.A. Courchesne (Chauffage bureau municipal)	1 036.04

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

4549-4550	Régie d'incendie Pierreville (Cauca oct. 2025 à oct. 2026, intervention au 320, Notre-Dame)	5 072.78
4551	SAAQ (Immatriculation de tous les véhicules pour l'année 2026)	1 787.63
4552-4553	Sogetel (Internet usine et centre communautaire)	178.10
4554	Telus (Cellulaire Denis - Mars)	91.87
4555	Sylvie Traversy (Allocation cellulaire mars 2026)	30.00
4556	Yvon Roy Entr. Électricien (Renouvellement centrale d'alarme pour l'année 2026 et mise à jour du logiciel)	1 667.14
4557	Jean-François Côté (CCU 5 mars 2026, DM 2026-001)	30.00
4558	Denis Desmarais (CCU 5 mars 2026, DM 2026-001)	30.00
4559	Nathalie Gamelin (CCU 5 mars 2026, DM 2026-001)	30.00
4560	Martin Miron (CCU 5 mars 2026, DM 2026-001)	30.00
	TOTAL DES PRÉLÈVEMENTS	43 013.79
COMPTES DÉJÀ PAYÉS		
CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
9883	Entretien Katom (Rés.26-02-47) (Base pour futur panneau d'affichage numérique)	3 541.24
9884	Gésarco Inc (Rés.26-02-44) (PRACIM)	51 393.83
9885	Les spécialistes AVA Inc (Rés.26-02-49) (Diagnostic et réparation d'une fuite d'huile au poste principal de	4 790.88
9886	Comité des loisirs (Subvention 1/4)	11 000.00
9887	CRSBP Centre-du-Québec (Contribution municipale pour Biblio 2026)	14 900.26
9888	Fonds de l'information sur le territoire (Avis de mutation de janvier) (rés.26-02-45)	24.00
9889	Gésarco Inc (Honoraires professionnels pour rénovations Local 374)	10 443.91
9890	Laboratoires de la Montérégie Inc (Travaux et analyses chimiques sur le terrain futur Centre Comm. -PRACIM)	3 449.25
9891	Maison des Jeunes (Contribution 2026 1/4)	1 250.00
9892	Société canadienne des postes (Distribution du Francilois)	184.40
9893	Sylvie Traversy (Allocation cellulaire février 2026)	30.00
9894	Meubles André Beaulieu Inc (Achat d'un congélateur Local 374)	1 068.12
9895	chèque annulé	0.00
PPA	Guylaine Dancause (Frais cellulaire février 2026 et frais de déplacement)	143.66

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

PPA	Hydro Québec (Éclairage Village et Paroisse)	788.26
PPA	Purolator (Retour Denis trafic Innovation)	31.99
PPA	ADN Communication (Refonte site internet) (50% selon entente du contrat)	7 470.51
PPA	Sogetel (Unité sanitaire février 2026)	97.67
PPA	Sogetel (Bureau municipal février 2026)	126.42
PPA	Sogetel (Église février 2026)	97.67
PPA	Sogetel (Bibliothèque février 2026)	74.68
PPA	GRT design (Visuel pour SFDL en scène) (Acompte 50%)	312.50
PPA	Receveur Général du Canada (DAS Fédérales - Février)	5 131.79
PPA	Ministère du Revenu du Québec (DAS Provinciales - Février)	13 889.46
PPA	RREMQ-Régime de retraite (Cotisation Février)	3 127.44
PPA	VISA (Licence IT Cloud, cellulaire, matériel Nic-Yam, timbres, bouteille de propane)	9 468.14
	TOTAL DES PAIEMENTS	142 836.08
	DÉBOURSÉS FÉVRIER 2026	
	Salaires Février 2026	35 134.54
	TOTAL DES DÉBOURSÉS	177 970.62

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé
Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin
Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE ces comptes soient acceptés et payés par la Municipalité;

D'AFFECTER les postes budgétaires concernés;

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 09 mars 2026 ;

La greffière-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget 2026 aux fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont engagées par la Municipalité ainsi que pour les dépenses engagées par résolution dans le présent document.

36. Période de questions

37. Conclusion

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

26-03-92

38. Levée de la séance.

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime
Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin
Et résolu unanimement par le Conseil
DE LEVER la séance à 19h40.

Pascal Théroux
Maire

Guylaine Dancause
Greffière-trésorière